



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE COORDINATION SPS  
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU  
CLOS ET DU COUVERT DE L'HOTEL DE VILLE A  
VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE CM  
MANAGEMENT.**

**DÉCISION N° AU-19-315  
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur PIERRE LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société CM MANAGEMENT jugée économiquement la plus avantageuse et conforme au cahier des charges ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société CM MANAGEMENT domiciliée 17 place des Échoppes BP 10017 78 311 MAUREPAS Cedex et représentée par Monsieur MASSON Christophe, gérant, le marché de coordination SPS pour les travaux de rénovations du clos et du couvert de l'hôtel de ville à Vincennes.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 9412.50 € HT (11 295.00 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des  
travaux d'entretien des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

**Signé**

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190904-lmc1H6590H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/09/2019 Date de Publication : 04/09/2019
---